

La chronique du sydemme

edito

Consommer différemment pour jeter moins. Avec cette nouvelle parution du Sydemme, les citoyens sont invités à se transformer en éco-acteurs. Tout y passe, y compris les déjections canines (rires).

Le recyclage des déchets est un grand chantier. Il présente un double intérêt : préserver l'environnement, puisque les matériaux sont récupérés au maximum et limiter la consommation des matières premières. Cela implique que les consommateurs se prêtent au jeu et jettent « correctement ».

A l'autre extrémité de la chaîne, les industriels mettent en place des processus de production moins gourmands en ressources : réduction des emballages, diminution de la consommation d'eau et d'électricité, etc.

Toutes les pistes sont explorées et explorables...

CHARLES STIRNWEISS, Président du Sydemme.

L'Actu' du Sydemme

Réduire ses déchets c'est possible !

Pour sa 10^e édition, la semaine européenne de la réduction des déchets se tient du 20 au 28 novembre 2010. Quoi ? Qui ? Pourquoi et comment ? Voici les réponses à toutes vos questions...



Pour réduire, il faut prévenir ! La prévention des déchets consiste à **consommer autrement, de manière éco-responsable**, à nous comporter différemment, **pour jeter moins et pour trier toujours plus**. La réduction des déchets et le tri optimal de ceux-ci sont deux objectifs complémentaires que nous devons atteindre. De cette manière, **nous préservons notre environnement et nos ressources naturelles** (eau, énergie et matières premières) pour assurer un avenir prospère à nos générations futures.

Tout d'abord, prévenir les déchets est l'affaire de tous ! Industriels, collectivités, consommateurs, nous sommes tous concernés. **La mise en place des déchèteries, des plates-formes de réception des déchets verts et le multiflux** sont les solutions apportées par le Sydemme et ses 14 collectivités adhérentes. La valorisation optimale des déchets est notre vocation première : nous développons des filières adaptées à chaque type de déchet. Aussi, les usagers sont des acteurs primordiaux dans la gestion des déchets car c'est à la source que nous devons agir pour réduire nos déchets.

Nous jouons tous un rôle dans la préservation de notre environnement et la réduction des déchets doit faire partie de nos préoccupations quotidiennes. Pour limiter notre impact sur l'environnement, chacun d'entre nous doit s'engager à adopter ces petits gestes car c'est ensemble que nous devons agir !

Zoom sur le tri des produits ménagers

• Consignes de tri

Il y a souvent des erreurs de tri ou des doutes qui subsistent concernant les flacons et aérosols de produits d'entretien ménager :

- lesquels pouvons-nous déposer dans le sac de tri ?
- et lesquels devons-nous ramener en déchèterie ?

A déposer dans le sac jaune transparent, le sac orange ou la caisse jaune selon votre lieu de résidence.

Réservé uniquement aux flacons et aérosols vides !

Les flacons en plastique de produits d'entretien tels que :

Le liquide vaisselle (à main ou à machine), le liquide de rinçage, les nettoyeurs pour les sols (dont la cire pour parquets), les dégraissants pour la cuisine, les nettoyeurs pour la salle de bains, pour les vitres, les produits d'entretien contenant de l'eau de Javel, les gels wc, les lessives, assouplissants et détachants, l'eau déminéralisée, les désodorisants textile, les détartrants, l'alcool à brûler, l'ammoniaque, le produit antirouille, les répulsifs pour chiens-chats, les produits d'entretien pour canalisation, l'engrais pour les plantes...

Les bidons de :

Lave-glace, liquide de refroidissement, d'eau déminéralisée, d'eau de Javel, de pétrole (pour appareils mobiles de chauffage)...

Les aérosols de :

Produits de nettoyage pour le four, pour la salle de bains, les désodorisants, les détachants, les brumisateurs...

Déposez toujours vos flacons (avec leurs bouchons sauf pistolets) et bombes aérosols (sans leurs bouchons) complètement vides dans le sac de tri !

A déposer en déchèterie...

La déchèterie récupère vos flacons et bombes aérosols qu'ils soient pleins ou vides !

Les flacons de produits d'entretien tels que :

Des pesticides (insecticides, fongicides...), des désherbants, de la peinture, du solvant, du polish lustreur, du vernis, des laques, des encres, de la colle, des adhésifs... des huiles de moteur, de vidange, du liquide de frein, des déboucheurs de canalisation et d'autres produits comme l'acétone, la lessive de soude, l'acide chlorhydrique, le white spirit, l'essence de térébenthine...

Les aérosols ayant contenus des produits :

Insecticides, lubrifiants, dégriffants, peintures, vernis, solvants.

Ramenez systématiquement en déchèterie tous vos flacons et bombes aérosols portant les symboles « nocifs » ou « toxiques »

Pourquoi ne faut-il pas déposer dans le sac de tri les flacons qui ont contenu des produits chimiques ou des solvants ?

Tout d'abord, parce que ce type de flacons pose des problèmes techniques au moment du recyclage (séparer le produit résiduel du plastique ou du métal). Mais, c'est aussi pour des raisons d'hygiène et de sécurité pour les opérateurs tout au long de la chaîne de collecte et de tri.

Vous avez la parole

• Les déjections canines : valorisables ou pas ?

« J'avais l'habitude, jusqu'à notre passage au dispositif multiflux, de jeter les déjections canines de mes deux chiens à la poubelle en utilisant des sachets « ramasse-crottes ». Aujourd'hui, je suis un peu perdue, je me demande si elles ne peuvent pas être valorisées ou si je dois simplement les mettre dans le sac bleu avec les ordures ménagères. Pouvez-vous m'éclairer à ce sujet ? Merci et à bientôt. »

A.C. , Harskirchen

• Les déjections canines sont des déchets biodégradables qui peuvent donc être déposées dans le sac vert réservé aux biodéchets (si vous êtes concerné par le dispositif multiflux).

Concernant les sachets « ramasse-crottes », ils sont généralement en papier, dans ce cas, vous pouvez continuer à les utiliser et les jeter dans le sac vert, réservé aux biodéchets. Dans le cas contraire, vous seriez contrainte de les jeter dans le sac bleu.

En ramassant les déjections de votre animal, vous effectuez, non seulement un geste éco-citoyen mais vous permettrez également la valorisation de ces déchets au centre de méthanisation en les triant dans votre sac vert. En effet, grâce au procédé de méthanisation, ils seront transformés en compost et en énergies renouvelables (chaleur, électricité et biocarburant).

Plus d'infos sur www.sydemme.fr

Avec le soutien de :

ADEME

Contactez-nous au : 03 87 00 01 01

ou sur contact@sydemme.fr



ECO
EMBALLAGES



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie